



N° 14.08
ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF 2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 27 février 2014, s'est réuni en session ordinaire à St Bonnet de Mure, le 12 mars de l'an deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 101 titulaires Votants : 59

PRESENTS :

- ① - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (16)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (11)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (12)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (11)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu le débat d'orientations budgétaires et l'adoption des contributions 2014, et après examen détaillé des provisions par chapitre proposées, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2014, il est proposé d'arrêter les équilibres comme suit :

BP	DEPENSES	RECETTES
. Investissement	4 811 000,00	4 811 000,00
. Fonctionnement	21 996 000,00	21 996 000,00

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 12 mars 2014

Henri LEVY,
Président

